



RAPPORT de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne
MARS 2024

**Sollicitation : Place du chien dans la ville et relation avec les
Villeurbannaises et Villeurbannais**



Table des matières

Origine de la sollicitation	3
Méthodologie employée	3
Le contexte	5
Préconisations	7
<u>Axe 1</u> Mieux informer les habitants sur les enjeux liés au chien pour diffuser les bons comportements	7
Constat.....	7
Préconisations	7
<u>Axe 2</u> Organiser des évènements publics festifs autour de la thématique du chien valoriser leur rôle de lien social et démystifier les idées reçues	8
Constat.....	8
Préconisation	8
<u>Axe 3</u> Soutenir les propriétaires dans l'éducation de leurs chiens pour réduire les incivilités.....	9
Constat.....	9
<u>Axe 4</u> Mieux partager l'espace urbain entre propriétaires et non propriétaires	11
Constat.....	10
Préconisation	10
<u>Axe 5</u> Compléter le dispositif règlementaire existant et mieux le faire respecter	11
Constat.....	11
Préconisation	11
<u>Axe 6</u> Prévenir les tensions liées au chien dans l'espace public	12
Constat.....	12
Préconisation	12
<u>Axe 7</u> Garantir l'accès à l'eau pour tous.....	13
Constat.....	13
Préconisation	13
<u>Axe 8</u> Permettre aux propriétaires fragilisés de sauvegarder la relation avec leur chien dans les lieux d'hébergement et d'accueil	13
Constat.....	13
Préconisation	13
Priorités de mise en place des axes de préconisation selon l'ACV.....	14
Retours sur le questionnaire -	15
Enseignements du questionnaire complétés par les Villeurbannais.....	15
CONCLUSION	20
ANNEXES - par thèmes	21

Introduction

Origine de la sollicitation

A la suite du BP 2022, nous avons constaté l'expression de besoins sur plusieurs thématiques, dont celle sur l'accès de chiens et de leurs maîtres à des espaces verts. 12 projets ont été déposés lors du budget participatif 2022, ce qui montrait l'importance de la question de la présence du chien en ville. Aucun n'ayant cependant franchi les étapes du tri citoyen, le groupe BP, à la suite du bilan réalisé, a souhaité reprendre ces attentes d'habitants sous forme de sollicitation.

Lors de l'édition 2023, l'un des projets, soutenu par le Conseil de Quartier de Cusset, a été proposé aux votes des Villeurbannais. Bien qu'ayant rassemblé de nombreux votes, il n'a pu faire partie de la tête de liste des projets sélectionnés.

Le groupe « Budget participatif » de l'ACV a proposé une sollicitation sur la place du chien dans la ville à l'automne 2022, dont l'ACV s'est auto-saisie. Un groupe de travail s'est constitué au printemps 2023, et a mené différents travaux, dans l'objectif de proposer des préconisations reflétant les attentes des citoyens au Conseil Municipal.

Méthodologie employée

Les étapes de ce travail ont été les suivantes de mai 2023 à février 2024 :

- Définition d'une sollicitation, et problématisation, avec validation de l'ACV
- Veille documentaire et recherche
- Réalisation et diffusion d'un questionnaire aux habitants propriétaires ou non propriétaires de chiens recensant les constats et difficultés éventuelles rencontrés par rapport à la présence des chiens dans la ville, et leurs idées et propositions d'amélioration
- Echanges avec les habitants intéressés par une réflexion commune : concertation de quartier de la Ville du 3/10/23, et réunion de concertation des habitants de Villeurbanne intéressés de l'ACV (membres et compagnons) du 20/11/23
- Rencontres des parties prenantes : acteurs professionnels et bénévoles, en janvier 2024, notamment concernant les besoins des maîtres sans domicile pérenne
- Echanges avec les élus et les services de la Ville concernés, ainsi qu'avec les services de la Métropole.

Du fait de la rédaction d'un questionnaire à l'intention des Villeurbannais, et grâce à l'intermédiaire de la Mission Participation Citoyenne, la cheffe de projet Aménagements paysagers locaux de la Direction Espaces Publics et Naturels, Emilie Laplace, a devancé notre souhait, en nous proposant une rencontre. Nous avons pu ensuite échanger avec Alain Brissard (adjoint à la végétalisation, biodiversité en ville et

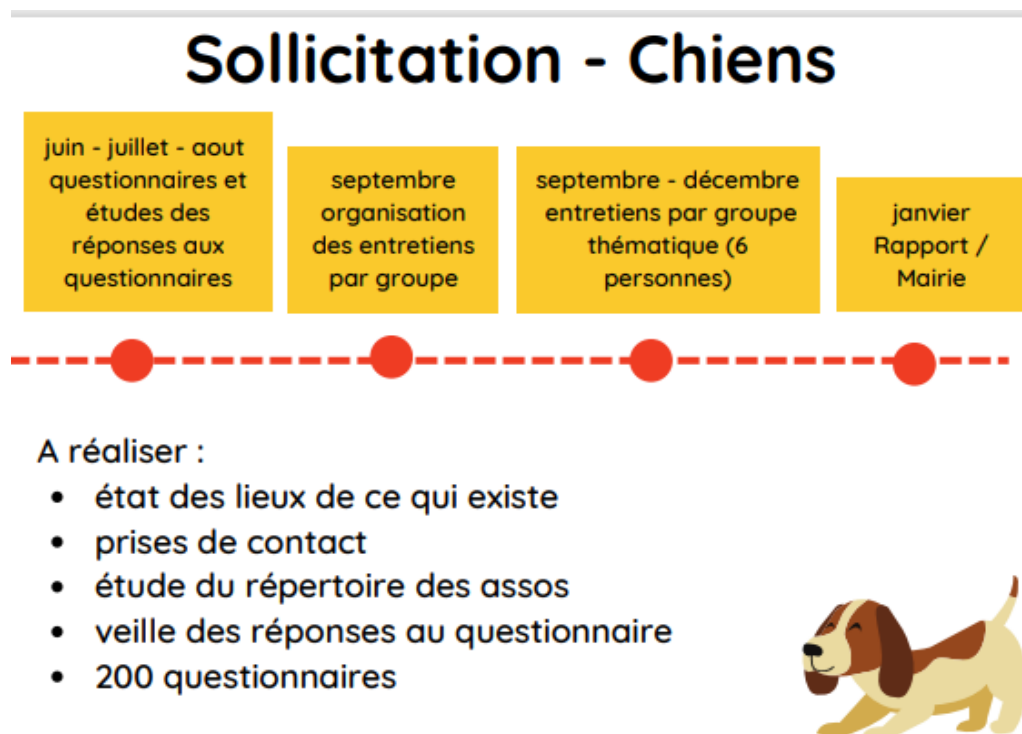
stratégie alimentaire locale) et Laura Gandolfi (adjointe Voirie, cadre de vie et propreté).

Nous avons également été conviées à la réunion de réflexion conjointe avec les habitants du quartier Ferrandière Maisonneuves du 3 octobre 2023, lors de laquelle nous avons présenté, en introduction aux débats, les premiers résultats du questionnaire.

Nous avons par la suite intégré le Comité de suivi de l'expérimentation d'un espace de liberté adapté aux chiens du quartier du Tonkin. Lors de sa première réunion, nous avons ainsi échangé sur le travail conduit avec les équipes de la Ville (jardiniers, policiers municipaux, gestionnaires des espaces publics naturels),

- Compilation des informations, analyse et synthèse des résultats
- Présentation du rapport lors de la réunion mensuelle de l'ACV du 1er février 2024, pour validation et priorisation des préconisations

Planning de travail initial



Le contexte

De nombreux chiens sont présents à Villeurbanne, grands ou petits, dressés ou non, ayant des maîtres respectant ou non l'attendu en matière de civilité (propreté, tenue en laisse, respect des règles d'interdiction dans les espaces de jeu dédiés aux enfants ou de non usage de certains espaces verts...).

Le chien est un animal domestique, mais aussi un être vivant, qui a, comme l'humain, des besoins et des droits fondamentaux (manger, se déplacer, jouer, être éduqué, être protégé...), et dont le maître ou la maîtresse doit se porter garant, et a pour cela des droits et des devoirs.

Deux grands constats ressortent :

- L'organisation et les contraintes de l'espace public peuvent rendre difficile la vie quotidienne avec un chien dans les quartiers dont l'aménagement ne prend pas en compte cette question ;
- Les pratiques inciviles de certain·e·s propriétaires de chien sont sources de saleté, de dégradation, de désagrément, voire de danger pour les citoyen·ne·s.

Les habitantes et habitants expriment fréquemment des sentiments d'exaspération, d'impuissance, d'inquiétude, d'insatisfaction. Certain·e·s se sentent parfois démuni·e·s ou déçu·e·s par cette incompréhension et cette difficulté à « vivre ensemble ».

Les questions posées lors de la sollicitation

- Comment partager l'espace public entre les différents publics parcourant ou occupant la ville (chiens et maître·sse·s, voisinage, familles, enfants, piétons, cyclistes, automobilistes...)?
- Comment occuper de façon séparée, commune ou complémentaire, l'espace urbain piéton entre humains et chiens ?
- Comment respecter les normes sanitaires, le besoin de sécurité, le besoin de propreté et éviter les différentes nuisances (bruit, odeurs, détérioration d'espaces ou d'équipements...)?
- Quelle responsabilité individuelle pour le maintien du respect de l'autre, de la convivialité, et du vivre ensemble au sein des différents quartiers de Villeurbanne ?

Les objectifs de la sollicitation tels que définis au départ

1/ Analyser :

- Les pratiques d'utilisation de l'espace urbain par les chiens et leurs maîtres et maîtresses, telles que décrites par les habitants
- Les différentes perceptions, besoins et attentes des Villeurbannais·e·s (propriétaires ou non de chiens, enfants et adultes, habitant·e·s, travailleuses ou travailleurs, étudiant·e·s et sans domicile), des porteurs de projets et des associations concernées par la thématique ;
- La gestion de la place du chien par la Ville et la Métropole,

2/ A la suite de ces analyses, produire une réflexion sur la place de chacun·e et préconiser des recommandations (aménagement, actions de formation, expérimentations, amélioration de la propreté des rues...) au Conseil municipal, pour un vivre ensemble en bonne intelligence.

NB. Plus largement, cette question de cohabitation et tolérance entre humains/animaux vivants dans la ville (chats abandonnés, sauvages, espèces protégées ou en voie de disparition, animaux sauvages...), pourrait relever d'une réflexion ultérieure.

ENJEUX Pourquoi cette sollicitation est importante pour la Ville de Villeurbanne

- Parce qu'elle s'empare d'une demande forte issue d'un mal-être d'une partie de la population, confrontée à un risque de conflits d'usage de l'espace public et à des pratiques d'incivilité
- Parce qu'elle répond à un enjeu fort de besoin d'une partie des citoyens d'une présence ou de contacts avec un animal
- Parce qu'elle concerne le bien-vivre ensemble
- Parce qu'elle questionne plus globalement le bien-être animal

Nos principes généraux

- Être attentif à l'égalité entre citoyens : éduquer, faire connaître, combattre les incivilités d'où qu'elles viennent, déconstruire les représentations simplistes, écouter les difficultés exprimées et proposer une espace de collaboration et médiation
- considérer le chien comme un être vivant utilisateur de la ville, et non comme un objet : droit à avoir ses besoins vitaux/minimum pourvus, et devoirs assumés par le propriétaire. - répondre aux besoins du chien : flâner, s'ébattre sans laisse, être socialisé, jouer, être éduqué
- principe avant tout d'aménager la cohabitation avant la séparation des espace publics : vivre ensemble (se connaître échanger, discuter, se confronter...)

8 AXES DE PRECONISATIONS

Axe 1- Mieux informer les habitants sur les enjeux liés au chien pour diffuser les bons comportements

Constat

Le travail mené par la sollicitation « Chiens » a fait apparaître qu'un grand nombre de problématiques liées à la place du chien dans la ville peuvent être réduites, voire réglées, par une meilleure information et une communication plus complète aux habitants.

D'un point de vue plus global, on constate un manque d'informations général sur la place du chien dans l'espace public villeurbannais. Ceci se manifeste de diverses manières : incivilités liées au manque d'éducation (des propriétaires et des non-propriétaires), méconnaissance des règles de conduite et de la réglementation, absence d'information sur les dispositifs existants...

Préconisations

A ce titre, les membres de l'ACV préconisent deux éléments :

Améliorer la communication de la ville sur la place du chien dans la ville. Compléter la page dédiée du site internet en y apportant plus d'informations sur les règles de base à respecter pour les propriétaires, sur les comportements à adopter pour les non-propriétaires lorsqu'ils rencontrent un chien, et mieux communiquer sur les lieux et dispositifs existants liés au chiens (emplacements dédiés, ateliers d'éducation, ressources diverses concernant les professionnels animaliers, les connaissances scientifiques, lien avec des sites d'information existants, ...)

Cf article [Pop Sciences en annexe](#) et le [Guide de l'animal en ville](#) très complet édité par la Ville de Paris [La ville de Paris](#) (cf. Annexe),

- **Engager des actions de sensibilisation autour du chien.** Au-delà d'une information descendante qui pourrait prendre forme sur le site internet ou dans des campagnes spécifiques, la ville gagnerait à engager des actions concrètes de sensibilisation sur la thématique du chien pour mieux éduquer les habitants. Ces actions pourraient avoir lieu dans les écoles, et être réalisées en partenariat avec des associations spécialisées. Par exemple, le site de la Métropole de Lyon [Mon chien en ville](#) propose de s'inscrire à des ateliers pratiques d'éducation canines, et balades de socialisation (cf. Annexe)

Axe 2- Organiser des événements publics festifs autour de la thématique du chien. Valoriser leur rôle de lien social et démystifier les idées reçues

Constat

Manque de connaissance des chiens, qui pour certains propriétaires conduit à une mauvaise image, voire une stigmatisation des chiens et de leurs propriétaires.

Nous avons pu remarquer lors des réunions de concertation, que des personnes de points de vue au départ opposés parviennent à se parler d'une manière assez efficace, avec de l'écoute, de la tolérance, sous réserve d'une animation adaptée.

Préconisation

Créer une fête annuelle des animaux à Villeurbanne, afin de favoriser la connaissance des citoyens de tout âge, pour sensibiliser à la condition animale, par exemple à l'occasion du 4 octobre, journée mondiale des animaux

Proposer une fête lors de l'inauguration d'un parc canin, avec différents événements :

- Atelier d'agility
- Sensibilisation à l'approche et à la communication avec le chien, par un éducateur canin, afin de faire connaître les bonnes pratiques et vaincre les appréhensions

Organiser des actions

- Organiser via des collectifs ou autres associations des ateliers d'échange « habitants », notamment avec les enfants, qui peuvent parfois avoir peur par méconnaissance des chiens
- Organiser des actions de médiation dans des établissements publics : résidences sociales, EHPAD...
- Organiser des actions « Connaître pour mieux comprendre » par des interventions de prévention dans les écoles, collèges, lycées. En effet, les morsures font parties des accidents domestiques touchant particulièrement les enfants, alors qu'elles reposent souvent sur une méconnaissance des signaux de communication avec l'animal. A noter que certains propriétaires de chiens seraient volontaires pour une intervention de sensibilisation.
- Proposer à des associations de propriétaires (La Truffe au vent, etc.) d'organiser des sorties canines

Des études et ressources scientifiques existent pour guider ce type d'actions (cf annexe chaire de bien-être animal, NL Pop sciences Université de Lyon)

Exemple : [Organisation d'une fête annuelle de l'animal à Paris 18^{ème}](#) - « La fête de l'animal en ville est un rendez-vous festif, informatif et éducatif afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les habitant.es et les animaux.

Organisée au mois d'octobre, elle promeut le respect et le bien-être des animaux. Elle sera l'occasion de rencontrer les acteurs de l'arrondissement, de prendre connaissance des équipements à disposition, des cadres réglementaires et ressources du 18^e. L'objectif étant également d'encourager la curiosité bienveillante des enfants, et de partager des moments conviviaux et festifs. »

Axe 3 - Soutenir les propriétaires dans l'éducation de leurs chiens pour réduire les incivilités

Constat

Certains maîtres adoptent des animaux peu adaptés à la vie en ville et en appartement, ce qui peut créer des problèmes (source de maltraitance pour l'animal, incivilités, danger pour les habitants, stigmatisation...). Les maîtres manquent parfois de ressources et de connaissance pour bien éduquer leurs animaux afin qu'ils s'intègrent bien dans la ville.

Aucun propriétaire de chien ne mentionne l'existence d'atelier d'éducation canine pour les adoptants de chiots, et beaucoup demandent des ateliers canins. On constate un manque de lieux de rencontres et d'échanges des propriétaires, qui permette également la socialisation pour les chiens.

Préconisation

- Proposer des actions d'éducation canine pour les maîtres (accueil des nouveaux maîtres villeurbannais, ateliers d'éducatifs, guide du chiot...) et mieux informer sur les dispositifs déjà existants.
- Penser à intégrer et impliquer les professionnels du chien et des animaux dans ces actions : distribution à tout adoptant de documents aidant à la responsabilisation de la famille propriétaire, par exemple sur les thèmes suivants : comment communiquer le chien, ses besoins fondamentaux ; sensibiliser au risque de maltraitance passive pour une bonne prise en compte des besoins du chien et prévenir les abandons.
- Communiquer sur les races de chiens plus ou moins adaptées au milieu urbain et à la vie en appartement, afin d'éviter les effets de mode
- Proposer des ateliers en cas de difficulté avec son chien, quel que soit son âge, ou orienter vers les professionnels existants
- Créer des espaces adaptés aux chiens et des possibilités de sociabilité pour les maîtres et les chiens
- Rédiger, avec les professionnels et les propriétaires, un guide de bonne conduite sur la place du chien dans la ville

Exemple :

La Ville de Lille a mis sur son site internet et en version papier un [« Guide du bien-être animal- La ville de Lille vous accompagne »](#) donnant de nombreuses informations sur les animaux de compagnie, afin de promouvoir la protection de l'environnement et le bien-être animal (cf. annexe)

La Ville de Bron propose un site d'information très détaillé sur les règles de base pour les maîtres, la possibilité de bénéficier d'ateliers d'éducation canine, les textes de lois concernant les diverses obligations et leurs sanctions, législation sur les chiens dit dangereux... (cf. annexe)

Axe 4- Mieux partager l'espace urbain entre propriétaires et non-propriétaires

Constat

Difficulté d'utilisation conjointe de certains espaces : les chiens sont interdits dans tous les parcs actuels, même tenus en laisse. Cette interdiction est inadaptée et de fait n'est pas respectée, car les propriétaires ont besoin de répondre aux besoins vitaux de leurs animaux.

Difficulté de se promener à la fois avec ses enfants et son chien, les espaces de loisir (jeux pour enfants) accessibles n'étant pas les mêmes.

Manque de points d'eau

Manque de poubelles

Préconisation

Pour plus de cohérence, la ville gagnerait à assouplir la règle d'interdiction. L'ouverture des parcs existants, comme fait dans de nombreuses villes françaises, aux chiens tenus en laisse, nous paraît notamment nécessaire.

Il serait utile également de :

- Rendre accessible tout ou partie des parcs, avec des horaires dédiés, permettant les ébats des chiens et les rencontres des maîtres
- Créer des règles d'utilisation des espaces non spécifiques aux chiens et donc partagés
- Ceci afin que tout propriétaire ait la possibilité d'un lieu de promenade accessible à pied (10-15 mn)
- Partager l'espace et/ou l'usage des parcs, partage ou espaces dédiés, au-delà de la seule séparation
- Créer des espaces pour les chiens en promenade permettant ébats et jeux, avec agrès spécifiques
- Dédier ces espaces d'ébats et de jeux aux chiens et à leur maître, utiliser si besoin des badges d'accès aux parcs, remis aux propriétaires s'engageant à respecter une charte de bon usage (badge accessible sans nécessité de justificatif de domiciliation, éventuellement liées à la carte de citoyenneté)
- Installer un point d'eau par parc ou par espace dédié, par ailleurs utile à tous

Exemple : la ville de Bron a installé des « Wouaf gamelles » à toutes les fontaines publiques de la ville depuis juin 2021

- Installer des poubelles en nombre suffisant et vidées régulièrement pour améliorer la propreté.

Réfléchir à un système permettant :

- D'assurer la propreté dans les parcs urbains sans que celle-ci soit à la charge des jardiniers. La propreté liée aux chiens pourrait être soit à la charge des propriétaires ayant un badge d'accès, soit organisé avec des partenaires sous forme d'expérimentation

- Protéger si nécessaire la végétation des espaces concernés, afin de réduire l'impact des chiens sur la biodiversité (urine, trous creusés dans le sol...)
- Mettre à disposition ponctuellement des sacs pour inciter les nouveaux propriétaires à ramasser régulièrement les déjections, lors de l'inauguration d'un parc à chien ou lors d'un évènement festif

Axe 5- Compléter le dispositif réglementaire existant et mieux le faire respecter

Constat

Les règles et éventuelles sanctions actuelles semblent ne pas vraiment être appliquées, du fait parfois de l'incohérence du règlement, ou de la non-connaissance des règlements.

Des incivilités diverses sont mentionnées par les habitants, non sanctionnées.

Préconisation

- Adapter les règles pour plus de cohérence et les faire respecter grâce à la brigade cadre de vie pour l'information des personnes, et la police municipale, pour l'éducation et la sanction, une fois que les parcs et espaces dédiés seront adaptés, et à chaque abus manifeste.
- Informer par affichage dans la ville et à l'entrée des parcs, ainsi que sur le site internet de la Ville le règlement municipal et les textes législatifs concernant les chiens. L'inclure dans la présentation de Ville prévue lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux Villeurbannais.
- Mettre en place une verbalisation dissuasive concernant le non-respect des règles de sécurité, et concernant le non-ramassage des crottes,
- Poursuivre les auteurs de faits graves à l'encontre des chiens (dépôt d'aliments empoisonnés, lancement de projectiles)

Axe 6- Prévenir les tensions liées au chien dans l'espace public

Constat

Des habitants constatent que certains maîtres de chiens catégorisés ne respectent pas les consignes aux entrées des parcs et détachent leurs chiens, sans muselière.

Certains lieux sont l'objet de fortes tensions entre propriétaires de chiens et riverains depuis de longues années, qui n'ont pas fait l'objet de médiation.

Préconisation

- Créer des règles d'utilisation des espaces non spécifiques aux chiens et donc partagés (gestion des déchets et propreté des lieux) : ce qui est autorisé et ce qui est interdit
- Aider à la gestion des difficultés de maîtrise des chiens par la recommandation d'éducateurs canins référencés par la mairie selon des critères à définir (formation, qualité, fiabilité, bien-être animal...)
- Proposer ponctuellement une présence d'éducateurs canins/ médiateurs ou ambassadeurs canins dans des parcs canins qui seront créés (ou lors de plage horaires autorisées), pour induire à une bonne cohabitation
- Proposer aux maîtres de participer à un atelier annuel d'éducation canine
- Identifier précisément les conflits d'usage importants et les lieux où il y a ces difficultés, recensés le plus souvent par le Cabinet du Maire, et intervenir par une présence de la Brigade Cadre de Vie ou par la mise en place d'actions ponctuelles de médiation, afin de désamorcer le risque de conflit grave et favoriser un dialogue citoyen

Axe 7- Garantir l'accès à l'eau pour tous

Constat

Les personnes sans logements propriétaires de chiens rencontrent deux difficultés principales :

- L'accès à l'eau potable, pour elles-mêmes et leur chien
- Lors de fortes chaleurs, l'impossibilité de se rafraîchir et de stationner dans un espace ombragé avec leur animal.

Nombres de propriétaires non fragilisés souhaitent un accès à l'eau dans chaque parc ou lieu d'ébats, ainsi que des lieux ombragés avec banc

Préconisation

Installer un accès libre à l'eau, utilisable en toute saisons :

- Dans les parcs
- Dans les espaces publics où ont lieu des distributions de nourriture ou repas à des personnes en situation précaire.

Exemple : la Ville de Bron a procédé à l'accrochage de « Wouaf gamelles » à toutes ses fontaines publiques, comme déjà cité.

Axe 8- Permettre aux propriétaires fragilisés de sauvegarder la relation avec leur chien dans les lieux d'hébergement et d'accueil

Constat

- Les personnes handicapées, vieillissantes, sans hébergement pérenne sont confrontées au rejet de leur chien lorsqu'elles doivent intégrer un établissement spécialisé
- Elles peuvent avoir également des difficultés à trouver un lieu de garde en cas d'hospitalisation
- Concernant les personnes sans domicile pérenne, plusieurs difficultés sont exprimées :
 - Difficultés d'hébergement des hommes sans domicile avec leur animal : sur la Métropole, un seul foyer sur Lyon les accepte d'après nos recherches (Cf Annexe Foyer Notre Dame des Sans Abris « Rodolphe »).
 - Absence d'hébergement pour les femmes propriétaires de chien
 - Difficulté d'accès à l'eau potable, pour les personnes et leur chien, sur les lieux d'accueil et de distribution de nourriture ou repas.

Par exemple, la Ville de Villeurbanne a aménagé l'accueil des permanences des Camions du Cœur sur la place Raphaël Barros. Ce lieu accueille également une permanence des étudiants vétérinaires tous les mardis soir, et propose conseils, distribution de nourriture et accessoires pour chats et chiens (cf. annexe Rencontre avec les étudiants vétérinaires)

Cependant, faute de point d'eau, les personnes accueillies n'ont pas la possibilité de se laver les mains ou donner faire boire leur animal.

Préconisations

Réfléchir à l'acceptation des chiens dans les établissements d'hébergement de Villeurbanne (Résidences sociales, EHPAD, établissements pour personnes handicapées, hébergement d'urgence CHRS...), et de façon plus générale, d'animaux domestiques

Exemple : Etablissement Rodolphe acceptant les animaux en annexe.

- Mieux accueillir les personnes précarisées avec animal.

La mise en place de ces préconisations irait tout à fait dans le sens de la politique actuelle de la Ville, en matière d'accueil et de solidarité.

LES PRIORITES DE MISE EN PLACE DES 8 AXES DE PRECONISATIONS SELON L'ASSEMBLEE CITOYENNE

Par ordre de priorité suite au vote de l'ACV

1. Organiser des événements publics autour de la thématique du chien
2. Mieux partager l'espace urbain entre propriétaires et non-propriétaires
3. Permettre aux propriétaires fragilisés de sauvegarder la relation avec leur chien dans les lieux d'hébergement spécialisés
4. Soutenir les propriétaires dans l'éducation de leurs chiens pour réduire les incivilités
5. Compléter le dispositif réglementaire existant et mieux le faire respecter
6. Prévenir les tensions liées aux chiens dans l'espace public
7. Garantir l'accès à l'eau pour tous
8. Mieux informer les habitants sur les enjeux liés au chien pour diffuser les bons comportements

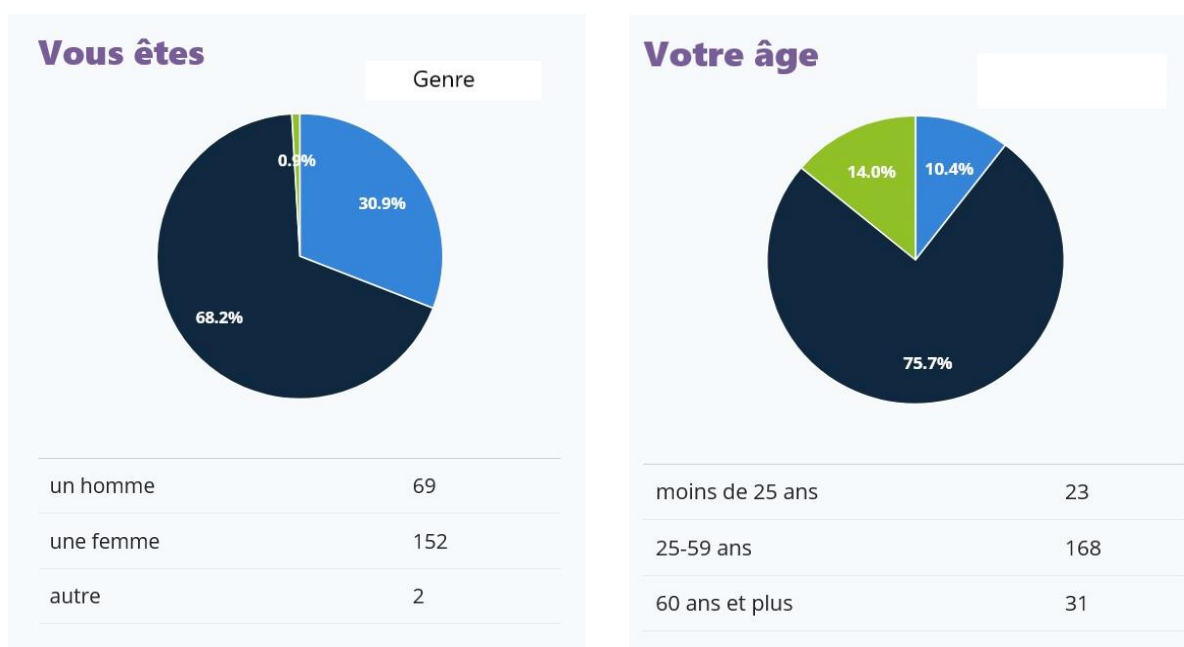
Retours sur le questionnaire ¹⁻

Enseignements du questionnaire complétés par les Villeurbannais

Au 9/11/2024, 222 réponses ont fait l'objet de l'exploitation définitive, portée à la connaissance des répondants lors de la réunion de concertation organisée par l'ACV le 20 novembre 2023.

1. Les répondants

Tous les quartiers sont représentés, mais de façon inégale. Majoritairement, ce sont les quartiers Ferrandière-Maisonneuve, Gratte-Ciel, Charpenne-Tonkin, Perralière-Grandclément qui ont le plus répondu.

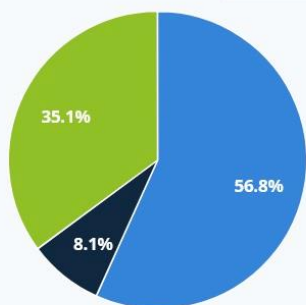


Ce sont des femmes qui ont majoritairement complété le questionnaire (68,2%), avec puisqu'elles représentent presque 7 répondants sur 10.

3 répondants sur 4 sont âgés de 25 à 59 ans, sans doute majoritairement dans la vie active. Les moins de 25 ans représentent 10,5%, et les 60 ans et plus 14%.

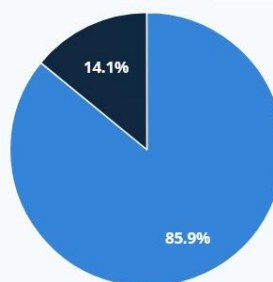
¹ Notre questionnaire a été largement diffusé de juillet à octobre 2023, par l'intermédiaire des réseaux sociaux, d'affiches et de questionnaires papiers contenant le QR code mis dans différents quartiers. L'affiche dédiée a été diffusé également par différentes structures et organismes de la Ville : accueil de l'Hôtel de ville, Conseils de quartier, Centres sociaux, médiathèques, Maisons des Services Publics, ACV.

Avez-vous un chien?



Oui, un	126
Oui, plusieurs	18
Non	78

Identifiez-vous des difficultés liées à la présence des chiens en ville ?

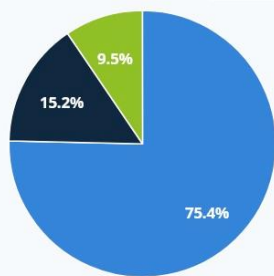


oui	189
non	31

Les répondants sont majoritairement des propriétaires de chiens (64.9%). 9 propriétaires sur 10 (87.5%) n'ont qu'un seul chien.

Presque 9 personnes sur 10 identifient une ou plusieurs difficultés liées à la présence des chiens, qu'elles soient propriétaires ou non propriétaires. Et ces difficultés ont un impact quotidien pour la très grande majorité d'entre elles, puisque 3 sur 4 (75,4%) indiquent être impactés journellement :

Ces difficultés



vous impactent quotidiennement	159
vous impactent occasionnellement	32
ne vous impactent pas	20

Seul 1 répondant sur 10 (9,5%) n'est pas impacté.

Enseignements du questionnaire complétés par les Villeurbannais

• En termes de nuisance

Manque de propreté de certains parcs et rues

Dégradation de la végétation (pelouse, troncs des arbres)

Nuisances sonores pour les riverains de certains parcs

• En termes de risque :

Sentiment de dangers, pour les enfants et adultes dans les parcs où les chiens sont nombreux, non tenus en laisse ou non maîtrisés par leur propriétaire (races dangereuses). Ce sentiment de crainte ou de nécessité de forte vigilance dû à la crainte d'une agression concernent des habitants notamment pour leurs enfants, et des maitres pour leur chien (surpopulation d'espaces utilisés par les chiens, actes d'hostilité de la part d'habitants allant jusqu'au dépôt d'aliments empoisonnés).

Sentiment d'inconfort ou d'insécurité de propriétaires pour le chien (présence d'épillets, bitume des trottoirs brûlants en été)

• En termes de relation :

Incivilités de certains maîtres (chiens non tenus en laisse, crottes non ramassées...),

Relations entre habitants propriétaires et non propriétaires parfois hostiles

Absence de possibilité de rencontre et d'échange entre propriétaires de chiens faute d'espaces accessibles

Sentiment de stigmatisation de certains propriétaires, se sentant objet de surveillance et/ou critiques de la part des habitants d'un quartier, alors même qu'ils respectent les règles de civilité (ex. ramassage des crottes et aussi des déchets de certains passants ...)

Sentiment de nombre de propriétaires de rejet voire d'exclusion des chiens par la Ville comme par ses habitants

• En termes de partage de l'espace urbain :

Difficulté d'utilisation conjointe de certains espaces publics pour les habitants comme pour les chiens

Absence d'espaces de promenade, de dépense physique et de jeux pour les chiens

Certains lieux sont particulièrement désignés : parc de la Cheminée, parc Bataillon

• En termes d'organisation de la vie quotidienne :

Difficulté de se promener à la fois avec son ou ses enfants et son chien, les espaces de loisirs accessibles n'étant pas les mêmes

Nécessité pour certains d'utiliser la voiture ou les transports en commun pour accéder à un espace de promenade accessible aux chiens

Hésitation ou renoncement à l'adoption d'un chien, projet de déménagement de propriétaires ou futurs propriétaires hors Villeurbanne

- Certains répondants notent cependant l'impact positif de la présence de chien, qui favorise les contacts spontanés et le lien social, et le bonheur pour des enfants ou des passants de pouvoir caresser un chien et d'échanger avec les maîtres.

1.3. Des propositions variées et complémentaires

La question posée était la suivante : « *Avez-vous des idées de solutions pour améliorer le partage de l'espace et faciliter la coexistence chiens / citoyens ? Si oui, merci de les indiquer en quelques mots* ».

9 personnes sur 10 ont fait part d'une ou plusieurs propositions.

Les difficultés et propositions faites par ces habitants ont ensuite été restituées aux habitants intéressés par la réflexion et ont fait l'objet d'un travail collectif lors d'une réunion, proposée à toutes les personnes intéressées, le 20/11/23

1. Les actions préconisées par les habitants

5 catégories d'actions ont été identifiées lors des échanges et travaillées en commun :

1. La gestion **des tensions dans l'espace public** et la prévention des stigmatisations
 - Favoriser la médiation lors de difficultés repérées et les échanges entre habitants de tous âges
 - Former la brigade anti-incivilités au bien être des chiens et lui permettre de favoriser les échanges et interactions dans les espaces verts entre les citoyens par le dialogue
 - Mettre en avant les « bons comportements » des humains, propriétaires et non propriétaire (par rapport à la propreté par exemple), et rassurer
2. **Une meilleure connaissance du chien pour les habitants, et des comportements à avoir vis-à-vis des chiens**, ainsi qu'une sensibilisation à la plus-value de leur présence en ville
 - favoriser la médiation animale
 - sensibiliser les habitants et maitres à l'occasion d'évènements dans l'espace public
2. Les questions liées à **l'éducation canine** et la gestion des besoins des chiens
 - organiser des ateliers d'éducation canine (par exemple proposition aux maîtres de participer à un atelier annuel d'éducation canine)
 - valoriser des comportements civiques existants
4. Les questions liées aux **espaces pour les chiens**, partagés ou non
 - Créer un ou plusieurs parcs par quartier
 - Ouvrir tous les parcs aux chiens en laisse
 - Ouvrir les grands parcs au chien en liberté sur certains horaires de moins grande fréquentation

4. La promotion d'un **comportement civique** de tous les maîtres et du **respect d'une réglementation** adaptée

- Éduquer des maîtres y compris des enfants ou adolescents, communication et sensibilisation à la propreté.
- Communiquer en direction des maîtres et futurs maîtres :
Information et recommandations sur le site internet de la Ville, (pourquoi on adopte, responsabilité, règle de vie en ville...)
- Construire avec les propriétaires de chiens une charte de bonne conduite dans les parcs, servant de référence : nuisances sonores, horaires, propreté...
- S'appuyer sur les collectifs d'habitants propriétaires pour aider au développement des bonnes pratiques (« ambassadeurs du chien »)
- Encadrer par l'intermédiaire d'un ou plusieurs éducateurs canins/ médiateurs canins dans des parcs canins qui seront créés (ou lors de plage horaires autorisées), pour veiller au bon déroulement des ébats canins avec présence/affichage des règles et conseils de bonnes conduites à l'entrée du parc.
- créer de nouvelles réglementations ou les adapter, augmenter la verbalisation.

CONCLUSION

Dans la mise en place des futures préconisations, deux points de vigilance nous semblent importants :

- Evaluer la mise en place des actions au bout de 6 mois et d'un an, estimer leurs effets sur les usages de l'espace public, et cerner l'évolution éventuelle des représentations des différents habitants
- Replacer la question de l'incivilité dans un cadre de réflexion plus global d'éducation à la responsabilité individuelle et à la courtoisie, pour un bien vivre ensemble, en les intégrant par exemple dans la réflexion entreprise par la Ville et L'ACV autour de la citoyenneté et de l'université populaire des Transitions.

Il serait judicieux d'aborder également la question de la propreté dans ce type d'approche.

Cette étude nous a permis de rencontrer différents publics de la Ville, et a contribué à nouer une relation privilégiée avec les acteurs chargés de l'aménagement des espaces verts, et des acteurs en relation avec le public, notamment en étant associées au Comité de suivi de l'expérimentation du Tonkin.

Il nous semble utile de poursuivre cet échange Elus-Services techniques-Assemblée Citoyenne pour un bien vivre ensemble et le bien-être de tous.

Au-delà de la question du chien dans la ville, la prise en compte plus générale de l'animal domestique et de la faune dans son ensemble nous paraîtrait souhaitable pour Villeurbanne : la réflexion sur la stérilisation des chats errants, tant dans son organisation que sa prise en charge pourrait ainsi par exemple être abordée, comme la préservation de la faune sauvage.

Une véritable politique de l'animal pourrait être menée, la biodiversité étant une préoccupation d'actualité. Le Budget Participatif a montré au cours de ses éditions l'intérêt des Villeurbannais pour la protection d'espèces en danger.

A Noter : comme le montre l'article de 30 millions d'Amis en annexe, Villeurbanne est seulement en 35^{ème} position du classement 2023 sur l'accueil des chiens, des villes de plus de 100 000 habitants, derrière Lille, Nice, Montpellier et Grenoble (les 4 premières), Saint-Etienne (17^{ème}), Annecy (19^{ème}), Lyon (33^{ème}), Clermont-Ferrand (34^{ème}) (cf. annexe). L'amélioration de l'accueil des chiens irait de pair avec l'image d'une ville dynamique et inclusive que Villeurbanne souhaite promouvoir

DOCUMENT ANNEXES - par thèmes

Questionnaire

- Questionnaire
- Affiche
- Verbatim répondants questionnaires

Recherche documentaire

- Quelle place pour les animaux à Strasbourg
- Passeport chien de la Ville de Strasbourg
- Guide de l'animal en ville, Ville de Paris, in L'animal de compagnie à Paris
- Site de la ville de Montpellier
- Site internet animalité de la Métropole de Lyon : site Mon chien en ville ; Programme fête des animaux 2023 Lyon 8^{ième}
- Fête du chien à Lyon1er
- Classement des villes de plus de 100 000 habitants de 30 millions d'amis en 2023 : article et photo classement
- Article La remontée de Lille au classement

Les compagnons des personnes vulnérables

- Article Le Progrès, son animal à l'EPHAD, bientôt possible ? – janvier 2024
- Article : Le chien meilleur amis des SDF
- Rencontre de l'ACV avec les étudiants vétérinaires de la permanence des Restos du Coeur Raphael Barros
- Visite de la Maison de Rodolphe, par l'ACV
- Article : Sortir de la rue quand on a un chien, mais oui, c'est possible

Littérature scientifique

- Fiche Pop Sciences : [Tout sur le chien](#) !
- Article Pop Sciences : [Les chiens catégorisés](#), Chaire du Bien-être animal

Place du chien au travail

- Article Viva Chien au travail
- Budget 2024 de la ville de Villeurbanne – extraits du dossier de presse